

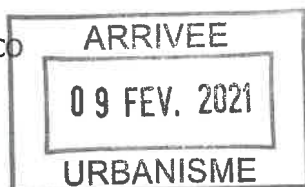
- 4 FEV. 2022

ARRIVEE

**Le Président**

MONSIEUR PIERRE-FREDRIC BILLET  
MAIRE DE DREUX  
MAIRIE DE DREUX  
2 RUE DE CHATEAUDUN  
BP 80129  
28103 DREUX CEDEX

Réf : BR/FHR/FMA/SCD  
DED - 005/2022



Chartres, le 20 janvier 2022

**Objet** : Projet arrêté de règlement local de publicité

Monsieur le Maire,

Par mail reçu le 11 janvier 2022, vous nous notifiez le projet de règlement local de publicité de la ville de Dreux, ce dont nous vous remercions.

Les services de la CCI Eure-et-Loir ont procédé à un examen attentif de ce dossier, et nous tenons à vous faire part d'une remarque.

Il semble important d'intégrer dans le RPL, la Charte pour la rénovation des vitrines et des devantures commerciales qui avait été élaborée en 2011 afin d'homogénéiser les enseignes.

Nous avons l'honneur de vous informer que, dans la limite de cette observation, la CCI Eure-et-Loir émet un avis favorable au projet de règlement local de publicité de la ville de Dreux.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.



Bruno ROCQUAIN